CHERBOURG en Cotentin

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT
DU CCAS DE CHERBOURG-EN-COTENTIN

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE D'INFIRMIER DE CLASSE SUPERIEURE
ETABLI AU TITRE DE L'ANNEE 2023

N° 2301106 – MDL

Le Président du CCAS de Cherbourg-en-Cotentin,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique,

Vu la délibération en date du 17 décembre 2020 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique Paritaire.

ARRETE :

Article 1er : L'agent dont le nom suit est inscrit sur le tableau d'avancement 2023 au grade d'INFIRMIER DE CLASSE SUPERIEURE :

Nom Prénom	Pôle	Nouveau grade	Date d'effet
DAUVIN EMILIE	Pôle Cohésion Sociale	INFIRMIER DE CLASSE SUPERIEURE	01/01/2023

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci (article L132-10 du code général de la fonction publique) :

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	1	0
Inscrits	1	0

Article 2 : Madame la Directrice du CCAS est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- affiché au sein de la collectivité,
- notifié à l'intéressé(e).

Le présent tableau d'avancement sera communiqué au Centre de gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Caen sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 CAEN CEDEX 4, dans un délai de deux mois après la notification à l'intéressé(e).
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à Cherbourg-en-Cotentin, le 17 juillet 2023

Pour le Président et par délégation,
La directrice du CCAS

Isabelle VATINEL

Notifié à l'agent le :
Signature :

Affiché le :